

LUXFUNDS-EQUITY GREEN

Code ISIN (cap.) EUR LU2173353967 (classe A)

Perf. annuelle depuis création

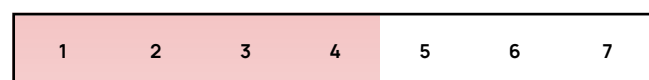
↗ **2,33 %**

Objectif et politique d'investissement ¹

L'objectif du compartiment est d'atteindre une croissance du capital à moyen et long terme par l'investissement en actions internationales, tout en permettant aux investisseurs de contribuer à un impact environnemental.

Le compartiment investit ses avoirs principalement dans des actions émises par des sociétés domiciliées et/ou cotées dans des Etats-membres de l'OCDE. Le portefeuille est géré activement d'une manière discrétionnaire sans utiliser une valeur de référence (benchmark).

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque plus élevé

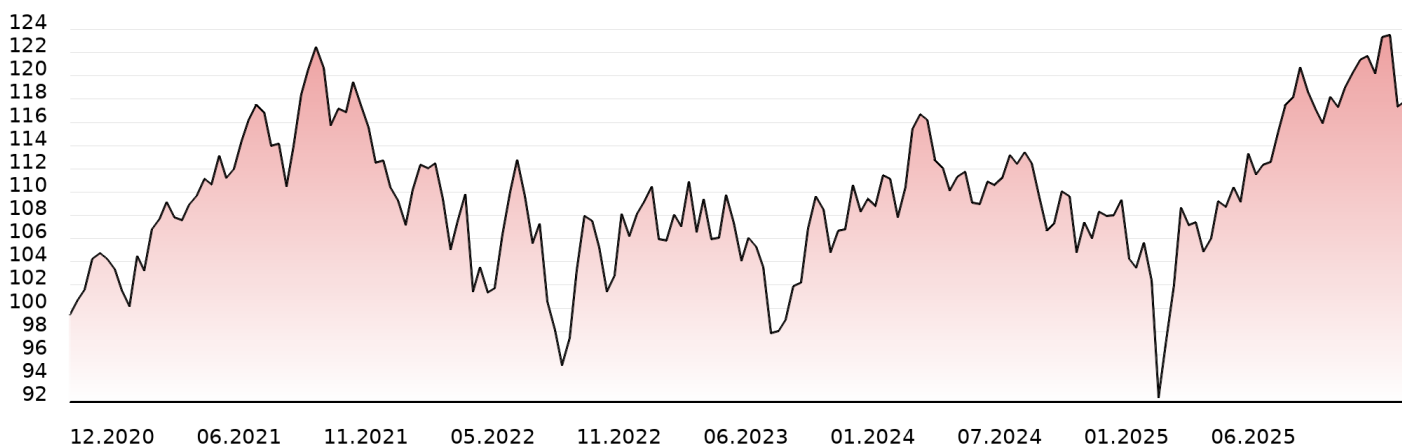
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Risques non pris en compte par l'Indicateur de Risque : Risque de change, risque de liquidité, risque de contrepartie, risque opérationnel.

Chiffres clés

VNI (cap.) au 30.03.2026	Plus haut de l'année (cap.) au 18.02.2026	Plus bas de l'année (cap.) au 27.03.2026	Volume total du compartiment
113,03 EUR	124,01 EUR	112,75 EUR	93.821.511 EUR

Evolution des prix ²



Facteurs de risque

Le Compartiment applique une stratégie d'investissement durable. Par conséquent, son comportement de marché est susceptible de se différencier des homologues traditionnels eu égard à la concentration des investissements à vocation environnementale. Il en résulte que certains risques spécifiques s'ajoutent, lesquels sont en lien avec la thématique du Compartiment. Les quatre risques ci-dessous sont identifiés :

- Le recours à des fournisseurs tiers pour la notation ESG
- Le processus de sélection dépend des données provenant de fournisseurs tiers. Par conséquent, le gestionnaire est dans l'incapacité de vérifier l'exactitude des données qu'ils mettent à leur disposition.
- Le caractère subjectif de l'évaluation dans la sélection des investissements. Il existe un degré de subjectivité lors de l'évaluation des garanties sociales qu'une entreprise est tenue de respecter. Les facteurs retenus pour la notation ESG d'un titre découlent de la méthodologie actée dans le processus d'investissement de la société de gestion.
- Fluctuations de marché. Les investissements du Compartiment sont soumis aux fluctuations de marchés dans lesquels le compartiment a investi. De par sa nature, le marché des actions se caractérise par une volatilité plus élevée, mais réalise généralement, sur le long terme, de meilleures performances que d'autres types d'investissement. Vu que le Compartiment peut investir pour une partie minoritaire sur les marchés émergents, l'investissement dans le Compartiment peut comporter un degré de risque plus élevé, en raison de la situation politique et économique des marchés émergents, qui peut affecter la valeur des investissements.

Cette liste n'est pas exhaustive des risques. D'autres risques s'appliquent. Avant de prendre toute décision d'investissement, veuillez lire le Document d'Information Clé (DIC) et le Prospectus, en particulier la section sur les risques. Les documents sont disponibles au lien suivant :

www.luxfunds.lu/fr/documents

Performance annuelle moyenne

sur 1 an (28.03.2025)	9,67 %
sur 3 ans (30.03.2023)	1,77 %
sur 5 ans (30.03.2021)	1,51 %
sur 10 ans (01.01.1970)	n/a
depuis la création (04.12.2020)	2,33 %

Frais ³

Frais d'entrée (max)	2,50 %
Frais de sortie (max)	1,00 %
Frais courants prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou opérationnels	1,30 %
Frais de transaction	0,30 %
Commission de performance	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.

Les informations sur les frais sont dans notre brochure sur les principaux tarifs bancaires disponible sur notre site www.spuerkeess.lu et en agence.

Performance annuelle

Année à fin de trimestre	-4.5 %
2025	11.96 %
2024	-4.17 %
2023	8.09 %
2022	-14.56 %
2021	17.82 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

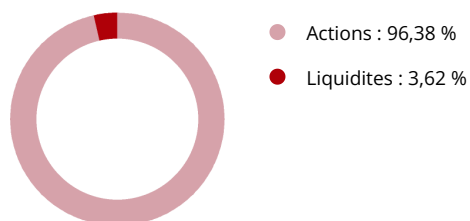
Caractéristiques techniques

Type de fonds	SICAV Thématique ou sectorielle
VNI	113,03 EUR
Devise de référence ⁴	EUR
Date de lancement	16.11.2020
Calcul de la VNI	Journalier
Type d'actions	cap.
Retenue LU	Non
Retenue UE	Non
Code ISIN (cap) EUR	LU2173353967 (classe A)
Code Bloomberg	(cap)
Cut-off time	12:00 (GMT+1)
Banque dépositaire	Spuerkeess

Allocation ⁵

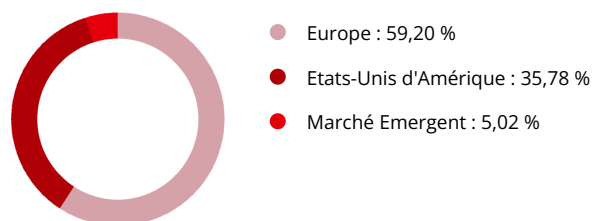
Ventilation du portefeuille

27.02.2026



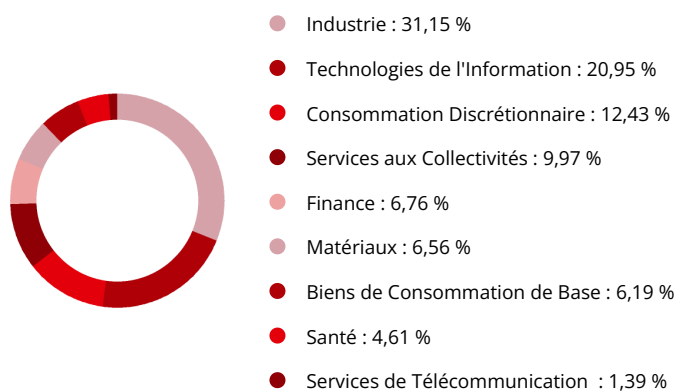
Répartition géographique du volet actions

27.02.2026



Répartition sectorielle du volet actions

27.02.2026



Principaux investissements

27.02.2026

Principaux investissements en actions

Republic Services Inc :	5,03 %
ASML Holding NV :	4,88 %
Veolia Environnement SA :	4,50 %
HA Sustain Infras Capital Inc :	4,32 %
Kingspan Group :	4,32 %

Information SFDR⁶

Classification SFDR : Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

Minimum d'Investissement Durable : Le compartiment réalisera un minimum de 80% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

Les Contraintes Définies dans la Stratégie ESG : Les éléments contraignants sont composés des éléments d'exclusion, d'intégration et les contraintes au niveau du produit.

Les éléments contraignants menant à l'exclusion sont les suivants :

- La part de la production de charbon ou de l'électricité générée à partir du charbon dépasse 10% des revenus de la société.
- Les activités liées aux hydrocarbures non conventionnels (sables bitumineux, schiste bitumineux, gaz de schiste) dépassent 5% des revenus de la société.
- Les activités liées à l'énergie nucléaire dépassent 5% des revenus de la société.
- La production d'huile de palme non certifiée RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) dépasse 10% des revenus de la société.
- L'activité principale de la société consiste en la génération d'énergie à base de combustibles fossiles.
- L'activité principale de la société est liée au charbon, à la pornographie, à l'alcool ou aux jeux d'argent.
- La société est producteur de tabac, ou dérive plus de 5% de ses revenus de la distribution, vente et fourniture de produits qui supportent l'industrie du tabac.
- La société est liée à l'armement non conventionnel.
- La société possède une notation ESG inférieure à BB.
- La société est exposée à des controverses jugées « Très Sévères ».
- La société n'est pas alignée aux United Nations Guiding Principles for Business & Human Rights (UNGPs).
- La société est en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC).
- La société est visée à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission, conformément aux lignes directrices de l'ESMA relatives aux fonds dont le nom a une consonance environnementale.

Les éléments contraignants d'intégration :

Tout investissement doit répondre à au moins l'un des deux critères suivants :

- Un alignement de minimum 50% des revenus de la société avec les critères de la Taxinomie Européenne.
- Un alignement de la société sur une trajectoire inférieure à 2°C à travers les cibles d'émissions des sociétés, qui sont analysés et retranscrites par l'ONG Carbon Disclosure Project.

Les éléments contraignants au niveau du produit sont les suivants :

- Un minimum de 80% d'investissements durables, tels que définis en amont de ce document.
- Un maximum de 20% du produit peut être destiné aux liquidités, pour lesquelles il n'y a pas d'approche durable (ces liquidités ne sont par définition pas investies).
- Le produit doit être aligné à un minimum de 5% à la Taxinomie Européenne. Cet alignement du produit est calculé comme moyenne pondérée des alignements respectifs de chaque société en portefeuille.
- Un minimum de 50% de ses actifs nets doit être investi dans des sociétés qui présentent déjà une intensité carbone en baisse au cours de deux dernières années publiées. Cette intensité carbone est calculée comme le total des émissions de GES de la société sur une année (Scope 1 et 2), divisé par les revenus de la société durant cette même période.

Plus d'information sur ces éléments contraignants, notamment sur la provenance des données propres à ces critères sont disponibles en amont de ce document, au sein de la question relative aux indicateurs de durabilité.

1. Il n'y a aucune garantie que l'objectif d'investissement sera atteint ou qu'un rendement sur le capital sera obtenu. Le produit ne bénéficie d'aucune garantie pour protéger le capital. Vous risquez de ne pas récupérer l'intégralité de votre capital investi.
2. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
3. Les coûts d'entrée sont un pourcentage du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Le pourcentage est basé sur la VNI.
Les coûts de sortie sont un pourcentage de la valeur de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Le pourcentage est basé sur la VNI.
Les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation sont un pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'année dernière.
Les coûts de transaction sont un pourcentage de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts engagés lors de l'achat et de la vente des investissements sous-jacents du produit.
La commission de conversion est appliquée pour la conversion d'une partie ou de la totalité des actions. Ceci n'est pas une liste exhaustive des coûts. D'autres coûts s'appliquent, varient selon la classe d'actions et sont sujets à changement.
4. Lorsqu'un compartiment ou une classe est libellée dans une autre devise que celle de votre pays, ou lorsque les coûts sont partiellement ou entièrement payés dans une autre devise que la vôtre, alors les coûts et les performances peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des taux de change et des devises.
5. Les positions et les allocations sont sujettes à changement.
Ceci ne constitue pas un conseil en investissement pour acheter ou vendre les titres présentés.
6. Avant de prendre toute décision d'investissement, veuillez prendre en considération tous les objectifs, caractéristiques, éléments contraignants du processus de sélection et limites méthodologiques contenus dans le Prospectus, l'Annexe Précontractuelle SFDR, ainsi que le Résumé de la publication sur le produit sur le site web. Les documents sont disponibles au lien suivant: <https://www.luxfunds.lu/fr/documents/sustainability-related-disclosures/>

Remarques importantes

Prière de noter que la distribution du sous-fonds ci-dessus est uniquement autorisée au Luxembourg. Les actions des fonds de la gamme lux funds ne peuvent pas être vendues aux US Persons.

Toute souscription doit être effectuée sur base du prospectus d'émission du fonds, en vigueur au moment de la souscription, et du KID (« Key Information Document »), accompagnés du dernier rapport annuel ou du dernier rapport semestriel, si celui-ci est postérieur au rapport annuel.

En cas de souscription aujourd'hui (jour J) avant 12 heures (heure de Luxembourg), la VNI applicable sera celle datée d'aujourd'hui (J), calculée et publiée le lendemain (J+1), sauf dimanches et jours fériés. En ce qui concerne les fonds de fonds, la VNI applicable sera celle datée de J+2, calculée et publiée le surlendemain (J+3), sauf dimanches et jours fériés.

Les rendements historiques affichés ne constituent pas de garantie pour un accroissement similaire de la valeur à l'avenir. Des pertes de valeur ne peuvent pas être exclues et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de Spuerkeess. Le rendement actuariel représente le rendement obtenu lors de la détention d'un portefeuille obligataire jusqu'à sa maturité.

Le niveau de risque a été déterminé sur base de la performance historique des 5 dernières années et ne saurait être considéré comme un indicateur fiable du profil de risque futur du compartiment. Il représente le risque de fluctuation de la valeur nette d'inventaire par action, et est susceptible de changer au cours du temps. Le niveau 1 représente le risque le plus faible, le niveau 7 le risque le plus élevé. Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long. Pour le détail des risques encourus, prière de consulter le KID.

Les frais d'entrée et de sortie appliqués sont ceux renseignés dans le prospectus d'émission. Les frais réels applicables peuvent être consultés dans notre brochure « Tarification des instruments financiers » disponible sur notre site www.spuerkeess.lu et en agence Spuerkeess.

Les données fiscales concernant le fonds sont disponibles sur le site www.luxfunds.lu et en agence Spuerkeess. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux avant d'investir dans le fonds.

Le présent document sert purement à titre d'information et ne peut être considéré comme conseil juridique, fiscal ou d'investissement.